

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2011

L'an **deux mille onze**, le 29 septembre à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire. Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme FIRON, Mme du CAURROY, M. BOYER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

| | | |
|----------------------|---|--------------|
| Mme d'AUX de LESCOUT | à | Mme TACHAT |
| M. GELE | à | Mme GUIDEZ |
| Mme CANTAREL | à | Mme FIRON |
| Mme MERCIER | à | Mme ACEITUNO |
| Mlle BLET | à | M. BOYER |

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

➤ Madame le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- Commission Intercommunale des Impôts – Désignation des Représentants

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent cette inscription.

➤ Le procès verbal du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

➤ A titre d'information chaque conseiller municipal s'est vu remettre en séance, une copie de l'arrêté préfectoral portant renouvellement d'une autorisation présentée par la Société Nouvelle de Ballastières en vue d'exploiter une carrière de salon au lieu-dit « Les Fonds d'Ardenelle » sur la commune de SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

➤ Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2011-033- De conclure le marché de travaux concernant la rénovation des menuiseries groupe scolaire du Pont de Bois pour un montant HT de 83 136,26 €

2011-034- De louer un logement communal situé 12, sente des Vignes

2011-035- De louer un logement communal situé 8, impasse Vauvilliers

2011-036- De contracter un prêt de 350 000 €

2011-037- De louer un garage communal sis 35, rue Charles de Gaulle

2011-038- De signer un contrat de service de sauvegarde externalisée avec la société TAIX pour un montant mensuel de 80,00 €HT

2011-039- De signer une convention de service pour la consultation de la base allocataire de la CAF de l'Essonne sur l'application « Cafpro »

- 2011-040- De signer un contrat de maintenance informatique avec l'Agence Française d'Informatique pour une redevance semestrielle de 859,47 €TTC
- 2011-041- De signer l'avenant n°1 au contrat de service de sauvegarde externalisée n° 010 du 1^{er} juin 2011
- 2011-042- De signer un contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville avec la société ANTHES pour un montant annuel de 26 144,56 €TTC
- 2011-043- De signer un contrat d'entretien de la vitrerie et des luminaires des bâtiments communaux avec la société ANTHES pour un montant annuel de 3 588 €TTC
- 2011-044- De signer un contrat d'engagement avec l'association NIGHT AND DAY pour un montant de 750,00€TTC
- 2011-045- D'assurer la défense de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles requête de l'association AEC
- 2011-046- D'assurer la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles requête de Madame MURRAY
- 2011-047- D'assurer la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles requête de Mademoiselle THOMAS
- 2011-048- De signer l'avenant n°1 au contrat prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale
- 2011-049- De signer l'avenant n°1 au contrat prévoyance collective maintien de salaire pour les assistantes maternelles avec la Mutuelle Nationale Territoriale

1/ - DM N°3

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Cette décision comporte principalement des opérations de compte à compte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la décision modificative n° 3 comme suit :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | 800.00 | 800.00 |
| Fonctionnement | 2 000.00 | 2000.00 |
| TOTAL | 2 800.00 | 2 800.00 |

VOTE : Approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET,

Et 4 absents : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

2/ - INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

A compter du 1^{er} mars 2012, la T.L.E. n'aura plus cours, elle sera remplacée par la Taxe d'Aménagement. Cette taxe peut être modulée de 1 à 5 %. Les simulations faites font apparaître qu'un taux de 4,30 % est nécessaire pour obtenir une équivalence du montant de recettes.

Il est à noter que d'ici 2014, la Taxe d'Aménagement devra également se substituer à la P.R.E et que des difficultés se font jour au regard des possibilités (maxi 5 %) pour le maintien du niveau de recettes. A suivre....

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 4,30%.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Unanimité

3/ - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

La taxe sur l'électricité n'est plus calculée en pourcentage par rapport au montant des factures. Le nouveau calcul est un prix unitaire au kilowatt heure variable selon qu'il s'agisse d'une utilisation professionnelle ou non professionnelle et en fonction de la puissance souscrite.

Les Communes peuvent appliquer à ces montants un coefficient de 0 à 8,12. Tout comme pour la Taxe d'Aménagement, des simulations ont été faites en vue du maintien de niveau des recettes actuelles. Elles laissent apparaître une nécessité d'un coefficient multiplicateur de 7,5.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INSTAURE la taxe sur la consommation finale d'électricité.

FIXE le coefficient multiplicateur de cette taxe à 7,5.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Unanimité

4/ - REMBOURSEMENT DE FRAIS

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Afin que les bâtiments ne se dégradent pas, Madame GUIDEZ a dès « l'abandon » par l'association, pris la décision de maintenir le chauffage. Ce qui a engendré des consommations d'énergie.

L'association ayant réglé les factures qui revenaient à la Commune, il est normal de lui en faire le remboursement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à l'association AEC les frais relatifs aux contrats d'électricité, de gaz et d'eau, ainsi que la taxe foncière pour un montant de 2 872,22 €

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**5/ - SUBVENTION COOPERATION MALI
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Les travaux d'électrification du Centre de Santé sont terminés et celui-ci peut fonctionner dans de bonne condition notamment la nuit. La prochaine action concernera l'acquisition d'un réfrigérateur à vaccins et de son raccordement à un réseau d'énergie. Pour la Commune ce projet coûtera 3 000 € répartis sur 2 années (2011 /2012).

Madame GUIDEZ tient à remercier tout particulièrement M. HAENENS, demeurant à La Tuilerie, qui séjourne régulièrement à Kéréna et lui rend compte de l'évolution des travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une somme supplémentaire de 500 € pour le programme de coopération avec Kéréna.

PREND note que la subvention globale pour l'année 2011 est portée ainsi à 1 500 €
DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574.

VOTE : Unanimité

**6/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Cette création d'adjoint administratif permet la titularisation d'un agent déjà en poste.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré net à l'unanimité,

DECIDE de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

ADOPTE les modifications du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|--|---|--|---|
| Adjoints administratifs territoriaux 2e cl | 6 | Adjoints administratifs territoriaux 2e cl | 7 |
| Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl | 2 | Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl | 2 |
| Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe | 1 | Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Rédacteur | 3 | Rédacteur | 3 |
| Rédacteur en chef | 0 | Rédacteur en chef | 0 |
| Attaché territorial | 1 | Attaché territorial | 1 |
| Directrice générale des services | 1 | Directrice générale des services | 1 |

FILIERE TECHNIQUE

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|----|---|----|
| Adjoints techniques de 2e classe | 17 | Adjoints techniques de 2e classe | 17 |
| Adjoint technique de 2e cl TNC (33h) | 1 | Adjoint technique de 2e cl TNC (33h) | 1 |
| Adjoints techniques principaux de 1e cl | 2 | Adjoints techniques principaux de 1e cl | 2 |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 | Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 |
| Agent de maîtrise principal | 1 | Agent de maîtrise principal | 1 |
| Technicien territorial | 1 | Technicien territorial | 1 |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30) | 1 | Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30) | 1 |

FILIERE ANIMATION

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|---|---|---|
| Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h) | 1 | Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h) | 1 |
| Adjoint territorial d'animation de 2e classe | 1 | Adjoint territorial d'animation de 2e classe | 1 |
| Adjoint territorial d'animation de 1ère classe | 0 | Adjoint territorial d'animation de 1ère classe | 0 |
| Adjoint territorial principal de 1ère classe | 0 | Adjoint territorial principal de 1ère classe | 0 |

FILIERE CULTURELLE

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|---|---|---|
| Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h | 1 | Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30 | 1 | Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30 | 1 |

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|---|---|---|
| Agent spécialisé de 2e cl | 0 | Agent spécialisé de 2e cl | 0 |
| Agents spécialisés de 1ère classe | 4 | Agents spécialisés de 1ère classe | 4 |

POLICE

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|---|---|---|
| Brigadier | 1 | Brigadier | 1 |
| Chef de police municipale | 1 | Chef de police municipale | 1 |

FILIERE SOCIALE

| Situation au 1 ^{er} septembre 2011 | | Situation au 1 ^{er} octobre 2011 | |
|---|---|---|---|
| Educatrice principale de jeunes enfants (21h35) | 1 | Educatrice principale de jeunes enfants (21h35) | 1 |
| Puéricultrice de classe supérieure | 1 | Puéricultrice de classe supérieure | 1 |

VOTE : Unanimité

7/- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ADJOINT D'ANIMATION – AVENANT N°1 RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

La Commune et la Communauté de Communes du Dourdannais se partagent les animateurs entre Centre de Loisirs et Péri-scolaires. La convention initiale doit être complétée après titularisation d'un animateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'adjoints d'animation.

AUTORISE Le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**8/ - DESIGNATION D'UN REFERENT « EGALITE FEMMES/HOMMES » AUPRES DU
CISPD
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Jocelyne GUIDEZ en tant que référent « égalité femmes/hommes » auprès du CISPD.

VOTE : Unanimité

**9/ - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
RAPPORTEURS: Mme GUIDEZ et M. DELAUNAY**

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne propose aucun changement pour ce qui concerne la Communauté de Communes. En revanche, le Conseil Syndical de la Communauté de Communes souhaite que son territoire soit étendu à deux communes dont le bassin de vie est sur Dourdan : Chatignonville et Authon la Plaine.

Un premier contact a été pris avec les maires concernés. Pour le moment, ils ne sont pas très enclins à quitter l'Etampois auquel ils sont rattachés.

Le SIVSO quant à lui devrait voir son territoire étendu pour la gestion des cours d'eau au Syndicat Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours et pour la compétence assainissement au Syndicat « Val Saint Cyr ».

Toutes ces propositions sont reçues favorablement par le Comité Syndicat du SIVSO. Celui-ci émet par ailleurs le souhait supplémentaire que lui soit confiée la gestion du cours d'eau de la Chamoise, affluent de la Rémarde.

La fusion avec le SIRA est en cours, les deux comités syndicaux ayant pour cela délibéré en mai dernier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour notre territoire au schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet et tel que présenté en commission départementale du 4 juillet 2011.

EMET néanmoins le souhait

- de voir se joindre à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix les communes de Chatignonville et Authon-La-Plaine, si aussi tel est leur souhait
- que soit incluse dans le projet de fusion SIVSO/SIRA la gestion du cours d'eau de la Charmoise, affluent de la Rémarde Aval,

VOTE : Unanimité

**10/ - VŒU POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le C.N.F.P.T. est le principal établissement qui assure la formation des agents de la Fonction Publique. La cotisation était jusqu'alors de 1 % de la masse salariale. La loi de finances rectificative abaisse pour 2012 cette cotisation à 0,9 %.

Le Conseil d'Administration va en toute vraisemblance compenser la baisse des recettes ainsi engendrée par la suppression de remboursements annexes (hébergement, restauration, transport), ces derniers devront être pris en charge par les Collectivités.

Un rapide calcul sur l'année 2011, nous indique une perte pour la Commune de l'ordre de 2 700 €

Aussi à l'instar de nombreuses organisations dont l'AMF, il est proposé de formuler le vœu du rétablissement de la cotisation à 1 %.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

VOTE : Unanimité

**11/ - RAPPORT D'ACTIVITE VEOLIA – ANNEE 2010 –
RAPPORTEUR : M. HUDAULT**

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de VEOLIA,
DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**12/ - RAPPORT ANNUEL D.D.T. SERVICE S.I.D.D. – ANNEE 2010 – SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE –
RAPPORTEUR : M. HUDAULT**

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport annuel de la D.D.T. service S.I.D.D. sur le prix et la qualité du service public eau potable pour l'année 2010.

DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**13/ - RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVSO – ANNEE 2010 –
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport d'activité du SIVSO pour l'année 2010.

DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**14/ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT DU SIVSO – ANNEE 2010 –
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement du SIVSO pour l'année 2010.

DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**15/ - RAPPORT D'ACTIVITE SICTOM – ANNEE 2010 -
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2010 du SICTOM.

DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**16/ - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

La Commission Intercommunale se substitue à la Commission Communale en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Chaque Commune doit désigner ses représentants afin d'y siéger. Les membres proposés sont pour partie membres de la Commission Communale des Impôts et membres de la Commission Commerces et Industries.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DESIGNE :**

- Madame Dominique TACHAT
- Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY
- Madame Jocelyne GUIDEZ
- Monsieur Jean-Marie MUNOZ
- Madame Christiane CODRON
- Monsieur André LE BOUQUIN
- Madame Danielle PIRROVANI

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h44.
Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ